



&+X

BILAN COOPÉRATIF & RSE 2017

DU RÉSEAU DES BANQUES POPULAIRES

BANQUE POPULAIRE
FÉDÉRATION NATIONALE

www.fnbp.fr





**LES BANQUES POPULAIRES,
ACTRICES DU TERRITOIRE
ET ENTREPRISES ENGAGÉES**

“

Depuis plus de 100 ans, les 14 Banques Populaires s'appuient sur un modèle coopératif équilibré, qui leur assure solidité, pérennité et vision sur le long-terme.

Pour relever les défis économiques, sociétaux et environnementaux de leurs territoires, les Banques Populaires ont créé en 2010 le Dividende Coopératif & RSE.

Cet outil, élaboré autour de la norme de référence internationale en matière de responsabilité sociétale ISO 26000, permet de mesurer et de valoriser leurs engagements en matière de gouvernance coopérative, de relation aux consommateurs, de responsabilité sociétale et d'environnement.

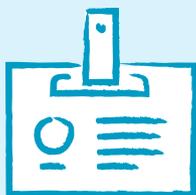
Levier de performance, ce « + coopératif » est un véritable vecteur d'innovation sociale, qui participe à l'amélioration continue des pratiques bancaires au service de la société.

”



Les 7 principes coopératifs internationaux

L'Alliance coopérative internationale (ACI) est à l'origine des sept grands principes qui sont aujourd'hui la référence mondiale des coopératives.



Principe n°1

ADHÉSION VOLONTAIRE ET OUVERTE À TOUS

L'adhésion à une Banque Populaire est un acte libre et volontaire, sans discrimination de sexe, d'origine sociale, ethnique, religieuse ou politique.

41 % des clients des Banques Populaires sont sociétaires.

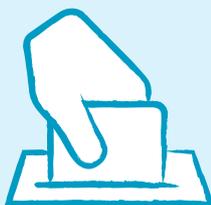
4,3 millions de sociétaires au sein des 14 Banques Populaires.

85 % de sociétaires particuliers.

13 % de professionnels.

2 % d'entreprises et associations.

166 895 nouveaux sociétaires en 2017.



Principe n°2

POUVOIR DÉMOCRATIQUE EXERCÉ PAR LES MEMBRES

VOTE DES SOCIÉTAIRES :

Un vote des sociétaires historiquement à la proportionnelle :
un homme = 0,25 % maximum des voix exprimées en Assemblée générale et des plafonds de détention de parts sociales bas (plafond moyen de 2 163 parts sociales et une part sociale d'une valeur moyenne de 17,60 €).

15 % des sociétaires ont voté lors des Assemblées générales ordinaires ou mixtes.

REPRÉSENTATION DES SOCIÉTAIRES :

242 administrateurs d'un âge moyen de 56 ans.

17 censeurs.

9 réunions de Conseil d'administration en moyenne par banque.

15 réunions de comités spécialisés issus du Conseil d'administration en moyenne par banque.

83 % de participation des administrateurs aux Conseils d'administration.

42 % de femmes administratrices.

Pas de femme Présidente.

7 femmes Vice-présidentes.



Principe n°3

PARTICIPATION ÉCONOMIQUE DES MEMBRES

Une rémunération des parts sociales en 2017 à **1,57 %**.

12,1 % du résultat net redistribué sous forme d'intérêts aux parts sociales (moyenne des Banques Populaires en 2016 validée en AG 2017).

84 % des sociétaires économiquement actifs au sein de leur coopérative.

Un montant de détention du capital par sociétaire plafonné.

8,8 % des sociétaires détiennent 50 % du capital de leur Banque Populaire.



Principe n°5

ÉDUCATION, FORMATION ET INFORMATION

6,3 M€ de dépenses consacrées à la vie coopérative et à la communication aux sociétaires.

354 réunions de sociétaires de proximité (de moins de 50 sociétaires).

99 réunions de sociétaires réunissant entre 50 et 3 000 sociétaires.

60 % des nouveaux collaborateurs formés au modèle coopératif Banque Populaire.

58 % des administrateurs formés par la Fédération Nationale des Banques Populaires et leur banque.



Principe n°6

COOPÉRATION ENTRE LES COOPÉRATIVES

Le réseau des Banques Populaires est membre de Coop FR et est représenté au sein du Conseil Supérieur de la Coopération. Il est également membre fondateur de la CIBP qui regroupe des banques coopératives dans plus de 22 pays.

10 banques soutiennent la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de leur territoire.



Principe n°4

AUTONOMIE ET INDÉPENDANCE

Le capital social des Banques Populaires est détenu à **100 %** par les sociétaires.



Principe n°7

ENGAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTÉ

10 banques font participer leurs sociétaires à leurs Prix Initiatives Région et à d'autres actions d'animation.

150 clubs de sociétaires.

2 058 membres de clubs de sociétaires.

317 réunions de clubs de sociétaires.

Le Dividende Coopératif & RSE 2017

SCHÉMA DES 4 CHAPITRES DU DIVIDENDE COOPÉRATIF & RSE



GOVERNANCE COOPÉRATIVE

Administrateurs
ou représentants
Sociétaires
Collaborateurs

RELATION AUX CONSOMMATEURS

Sociétaires
Clients
et leurs proches
Plus largement,
l'économie du territoire

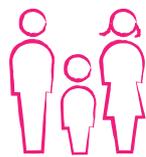
ENGAGEMENT SOCIÉTAL

Réseaux de
partenaires
Monde associatif

ENVIRONNEMENT

Génération
future
Milieux naturels
et climat

RÉPARTITION DU MONTANT DU DIVIDENDE COOPÉRATIF & RSE 2017



Relation aux
consommateurs

17 %



Gouvernance coopérative

23 %



35,4 M€



Engagement sociétal

46 %



Environnement

14 %

L'empreinte économique et sociale des 14 Banques Populaires

Des banques à l'écoute des besoins de leurs clients



ÉPARGNE SOLIDAIRE

41 000 livrets Codevair ouverts en 2017, en hausse de 8% par rapport à 2016, soit un encours de plus de **990 M€**.



ACCOMPAGNEMENT DES CLIENTS FRAGILISÉS

6 banques ont mis en place des services ou structures dédiés à l'accompagnement des clients fragiles.



ACCESSIBILITÉ DES AGENCES

132 agences en zone rurale.

178 agences implantées dans les quartiers prioritaires en zone urbaine.

Des banques investies dans leurs territoires



ACHATS RESPONSABLES

14 359 fournisseurs de catégories PME et ETI, représentant **95 %** des fournisseurs des Banques Populaires.

524 M€ d'achats auprès des PME et ETI, représentant **68 %** du montant d'achat total.



PRISE EN CONSIDÉRATION DE L'ENVIRONNEMENT

5 banques disposent de 9 bâtiments certifiés ou éco-labellisés, soit 72 936 m².



FINANCEMENT DES TPE/PME

1 121 structures accompagnées via France Active, soit **2 378** emplois créés.

Des banques aux côtés de leurs collaborateurs



FORMATION DES COLLABORATEURS

26 087 collaborateurs Banque Populaire en CDI formés en 2017.

86 % de l'effectif en CDI formé.

68 % des heures de formation consacrées aux non cadres (techniciens).

6 banques ont mis en place une formation ou une sensibilisation à la RSE.

4 banques prennent en compte des critères RSE et/ou de qualité dans la définition des contrats d'intéressement et de participation des collaborateurs.



ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

16 711 femmes en CDI dont 29 % cadres.

11 265 hommes en CDI dont 55 % cadres.

43 % des postes d'encadrement sont occupés par des femmes.

Émetteur

Fédération Nationale des Banques Populaires
100-104 avenue de France
75646 Paris cedex 13
SIRET 521 948 059 00030
Code NAF F9499Z
Tél. : 01 58 40 69 73
information@fnbp.fr

Directeur de publication

Michel Roux,
Directeur général de la FNBP

Directeur de rédaction

Laurent Bourguignat,
Directeur stratégie
et développement coopératif

Rédacteur

Florence Gamon,
de La Folle Entreprise

Coordination graphique et rédactionnelle

Béatrice Vignon,
Directrice communication
Audrey Lecourt,
Chef de projet communication

Collecte des données

Chloé Renouf,
Chef de projet sociétariat et RSE

Conception / Réalisation

Agence La belle Verte

Impression : Imprimerie PDI

Crédits photos : © Philippe Laurençon

